Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 1

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272504

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHATEL

† Docteur Maria Gueissaz

C'est avec une profonde tristesse que l'on a appris le décès du Dr Maria Gueissaz, survenu à l'hôpital de Landeyeux, où la maladie l'avait obligée à se faire hospitaliser depuis le début de l'année.

Mme Gueissaz était née en 1893 à Meudon, dans la banlieue parisienne, où son père, Otto de Dardel, était venu faire de l'évangélisation avec sa jeune femme. La mort prématurée de cette dernière allait très vite obliger notre compatriote à rentrer dans son pays avec sa fille à peine âgée d'un an.

Mme Gueissaz a passé son enfance à Saint-Blaise et poursuivi ses études à Neuchâtel, puis à Lausanne où elle acquiert son diplôme de médecin et se marie avec le Dr Ernest Gueissaz, accoucheur et gynécologue, pour venir en 1925 pratiquer leurs spécialités à Neuchâtel. Aînée d'une famille de sept frères et sœurs, fille d'un Neuchâtelois éminent, journaliste et homme politique, Mme Gueissaz n'a pas exercé une profession mais s'est sentie appelée à remplir une vocation. Constituée d'une fibre sociale héréditaire, elle n'a jamais conçu son métier de médecin qu'en profonde harmonie avec un besoin inné de servir autrui. C'est ainsi qu'une des premières œuvres qu'elle réalise est la plage des enfants à Monruz, puis bénévolement elle crée dans le cadre du restaurant neuchâtelois une consultation pour nourrissons et conseils à leurs jeunes mères. Elle est membre de la commission scolaire, membre de la commission de l'orphelinat de Belmont et elle sera membre de Pro Juventute jusqu'en 1969.

Elle pratique la médecine d'enfants à une époque où cette spécialité exige beaucoup de déplacements, de visites à domicile de jour et de nuit, où le traitement des bébés et des enfants exige d'art de conseiller et de rassurer les parents.

Elle élève sa famille, surveille et soigne avec une vigilance de tout instant un mari, brillant médecin, chef de la Maternité, dont le zèle professionnel paraît infatigable mais que la maladie emportera très prématurément un jour de l'été 1949.

Surmontant son chagrin, Mme Gueissaz a meublé le vide immense laissé par ce deuil cruel. Elle décide de se spécialiser dans une tâche de médecine sociale. Après un stage au Danemark, elle introduit la vaccination au BCG à Neuchâtel et prend ainsi une part essentielle à la prévention de la tuberculose, jusqu'au jour où elle prendra la direction et la responsabilité du Centre de transfusion de la Croix-Rouge suisse à Neuchâtel, fonction qu'elle assumera jusqu'à sa retraite volontaire, en 1965.

Toutes ces activités ne l'empêcheront pas d'exercer son métier de médecin d'enfants avec des dons remarquables, un bon sens averti, une intuition juste, une capacité de communiquer sa foi, de solliciter les bonnes volontés, de créer l'esprit de sacrifice et de participation.

Elle laisse à ses concitoyens l'image d'un médecin dévoué, alliant l'intelligence professionnelle aux besoins d'un service social, à ses confrères l'exemple d'une femme qui a honoré notre profession, par son ambition de demeurer à la hauteur de sa tâche par une réadaptation technique et culturelle, à ses enfants le souvenir impérissable d'une mère qui a su se partager, en donnant toujours et partout le meilleur d'elle-même, à ses parents, à son mari et à ses enfants, comme à ses malades, ses amis et ses concitoyens.

Nous pleurons avec eux une amie que nous n'oublierons pas.

Dr Jules-Armand Barrelet,
président du Centre de transfusion de la Croix-Rouge.

La bonne résolution de janvier: ne jamais ressembler à...

... cette « Margot l'Enragée » de Bruegel (détail)

le traitement Asba

- excellent fortifiant des gencives et des dents
- prévient le déchaussement
- agit efficacement contre la carie

dentifrice **Asba**, conseillé par votre dentiste

FRIBOURG

La première femme ingénieur forestier

Pour la première fois en Suisse, nous avons *une* ingénieur forestier. En effet, Marianne Chervet, de Praz (Vully), vient d'obtenir son titre après avoir suivi pendant quatre ans les cours de l'Ecole polytechnique de Zurich. Mlle Chervet travaille maintenant à des plans d'exploitation pour les communes fribourgeoises au bureau cantonal du Département des forêts.

VAUD

MEMENTO

Lyceum-Club

30 janvier, 20 h. 30 : **récital June Pantillon,** pianiste. Entrée : 5 francs.

13 février, 16 h. 30 : **Causerie de Blanche Merz :** « Rayons telluriques ». Entrée libre.

20 février, 20 h. 30 : **récital Elise Peytregnet,** pianiste, et **Nadine Racine,** violoniste.

7 et 8 février : Journées féminines du Centre Coop d'éducation et de loisirs, à Jongny s/Vevey. Thème : « La xénophobie ». Inscriptions jusqu'au 30 janvier, tél. (021) 25 04 08.

Poètes à l'honneur

La Société des Poètes et Artistes de France a décerné son prix annuel à **Mlle Gladys Théodoloz** (Genève) pour son œuvre « Les Enfants-Fleurs » qui sera publiée gratuitement.

Mme Germaine Verniory (Genève) obtient une mention honorable pour « Procès ».

Le jury était composé de M. Henri Perrochon, président, Luc Vuagnat, Liliane Betant.

Cette année le concours a connu un très vif succès. Trente concurrents ont présenté leur œuvre, parmi eux de nombreux Genevois. Neuchâtel a été très bien représenté et une poétesse a relevé l'honneur du Valais. Certains textes, bien que non primés, ont retenu l'attention :

« Au Creux des Vents » de Mlle Anne-Lise Grobéty (Neuchâtel) est riche d'ambiance ; « Un, deux, trois... » de Mme Réjane Baezner (Lausanne) a de bons poèmes. Citons encore parmi les œuvres féminines, toujours, « Bourgeon en éveil de Mme Roselyne König (Ayent) ; « Brins de réséda » de Mme Madiana Russotti-Luchetta (Genève) et « Muse musaraigne » de Mme Colette Massard (Lausanne).

Au palmarès des **« Joutes poétiques », Mme G. Vacariu** (Leysin) obtient une mention honorable. **Mme Andrée Jabes** (Paris) est distinguée hors concours pour son « Chant du noyé ». Jury : Marc Briquet, président, Georgette de Boe, Liliane Betant.

GENÈVE

VISAGES FÉMININS au Grand Conseil

Elu en octobre 1969, le nouveau Grand Conseil est prêt à siéger. Rappelons brièvement qu'en 1965 treize femmes avaient été élues et qu'il en restait douze en fin de législature. Actuellement, il y a treize députées. Nous publions aujourd'hui les portraits de huit d'entre elles ; les cinq derniers — les représentantes du parti socialiste qui ne nous a pas fait parvenir à temps les documents — paraîtront le mois prochain, en même temps qu'une interview de la plus jeune des députées, 21 ans, Mlle Yvette Clerc.

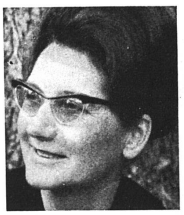

Mlle Aliette Aubert
Parti libéral

Mme Marie-Laure Beck
Parti ind. chrétien-social

Mme Lise Girardin
Parti radical

Mme Geneviève Jovignot
Parti radical

Mlle Annette Matile
Parti libéral

Mlle Elsbeth Stüssi
Parti radical

Mme Jacqueline Willener
Parti du travail

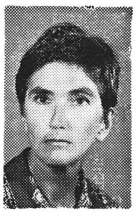

Mme Jacqueline Zurbrugg
Parti du travail

LE CANCER DU SEIN

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, la Ligue genevoise contre le cancer a organisé une table ronde au cours de laquelle le public a eu la possibilité de poser de nombreuses questions à un collège d'experts.

Il faut savoir que le cancer du sein représente le 25 % des cancers chez la femme et qu'on obtient 50 % de guérisons. Son diagnostic précoce est aisé, mais il n'est possible qu'à une condition : la participation de la femme elle-même. Voilà qui semble évident ! Cependant, que de drames dus à l'ignorance, aux « on dit », ou à la cachotterie... Par inhibition, pudibonderie, peur du diagnostic, trop de femmes refusent encore l'examen médical. Malgré l'apparition d'une anomalie : « petite boule » dans le sein, écoulement du mamelon « rentrant », sein déformé, elles engagent ce pari fantastique et insensé, ce pile ou face souvent mortel : « Ce ne sera rien... ou c'est de toute façon perdu... ». La sagesse et la prudence imposent un examen médical **immédiat.**

Dans bien des cas, il ne s'agit que d'une affection bénigne. Dans le cas contraire, plus le diagnostic a été précoce, plus les chances de guérison sont grandes, et peut-être même sans que l'on ait recours à l'ablation du sein. De toute façon, un sein contre la vie, cela en vaut la peine !

Sachons aussi que les très jeunes ne sont pas forcément à l'abri d'un cancer. C'est donc dès la puberté qu'il faut adopter cette **habitude d'hygiène :** contrôler ses seins chaque mois, après les règles, alors que la glande est le moins congestionnée et sensible. La Ligue genevoise contre le cancer a édité un dépliant, distribué par la plupart des gynécologues, et dans lequel il est clairement expliqué comment procéder à ce contrôle mensuel.

S. M.